# Est-ce compliqué?



Des titres resto? non mais tu m'as vu? je ne sais même pas par ou commencer par le menu... à la carte... au self?

Et si tu commençais par jeter un œil ?



Conséquence : un manque de temps récurrent pour l'administratif, et un besoin de simplicité et de transparence dans la relation avec les collaborateurs... Avec le titre-restaurant, au moins, pas de problème. De la commande à la livraison, toute la logistique est optimisée. Et des plateformes de service vous accompagnent, ainsi que vos salariés, pour faire face à toutes vos interrogations.



# A qui m'adresser pour commencer?

Vous trouverez <u>la liste des émetteurs habilités</u> à délivrer des titresrestaurant sur le site de la Commission Nationale des Titres-Restaurant (CNTR). Certains, comme Edenred, ont des plateformes d'accueil dédiées aux employeurs des PME pour leur expliquer la marche à suivre. Par la suite, notre service client peut prendre le relais pour répondre aux questions plus complexes de vos salariés.



# Comment être certain de respecter les règles pour bénéficier des avantages financiers ?

Vous pouvez consulter <u>le site de la CNTR</u> pour vérifier. Vous pouvez aussi questionner votre expert-comptable, ou les émetteurs des titres-restaurant. De toute façon, pas d'inquiétude ! **Le cadre réglementaire est bien fixé et prête peu à confusion pour ces professionnels.** 



### Comment effectuer mes commandes?

Les commandes se font selon votre préférence sur les **plateformes en ligne mises à disposition**, par téléphone et par courrier postal!



# Quels sont les délais de livraison?

La livraison des titres papier intervient ensuite sous quelques jours (entre 3 et 5 jours selon le moment du mois), voire **plus rapidement si vous avez choisi la solution carte titre-restaurant**.



# Puis-je regrouper mes commandes pour éviter d'en refaire tous les mois ?

Oui. Dans ce cas, prévoyez de stocker les titres reçus en lieu sûr en attendant de les distribuer, toujours sur un rythme mensuel, à vos collaborateurs.

# Plus de simplicité avec la carte

Vous pouvez opter pour la carte titre-restaurant, que vous soyez déjà client des titres-restaurant sous leur forme papier, ou que vous passiez vos premières commandes.

Livraison rapide: une fois émises et distribuées physiquement (1 et 3 jousrs ouvrés pour les recevoir) à vos collaborateurs lors de votre première commande, les cartes sont « rechargeables » à distance

Pas de coûts supplémentaires: sous cette forme, la commande de titres-restaurant ne vous revient pas plus cher (frais de gestion)

**Gain de temps**: vous gagnez jusqu'à 3 jours par rapport à une distribution de carnets de titres papier. Et parfois plus pour des salariés qui travailleraient en

Gain en sécurité: les vols ou pertes de titres papier, même s'ils ne sont pas légion, existent tout de même. Avec la carte, plus de problème, le bénéficiaire peut faire opposition immédiatement.



# Votre accompagnement et celui de vos salariés est primordial



Vous n'avez pas beaucoup de temps à consacrer à vos commandes de titre-restaurant, ni à attendre les réponses à vos questions techniques. Vous ne pouvez pas non plus répondre à toutes les questions que se posent vos salariés. Autant de raisons de vous appuyer sur un partenaire qui propose les services adaptés à votre taille d'entreprise :

<u>Un site spécialement créé</u> pour répondre aux interrogations des employeurs des petites entreprises :

Vous avez besoin de réponses simples, adaptées à votre organisation et complètes pour vous rassurer et aller de l'avant rapidement

### Un dispositif d'information dédié à vos salariés :

Par téléphone, par mail, ou <u>en consultant les FAQ</u>, ils trouveront des réponses à toutes les questions concernant l'usage de leurs titres-restaurants, les conséquences

fiscales et sociales de cet avantage sur leur fiche de paie, ou encore la localisation des établissements acceptant le paiement par ces titres.

**Des solutions simples** pour passer vos commandes, y compris groupées:

La plateforme de commande en ligne de titres-restaurant (carnet de titres papier, commandes ou rechargement de cartes) doit être accessible 24/24 et 7/7. Un accueil téléphonique est également disponible aux heures de bureau.

Bon à savoir : Cette année encore, le call-center d'Edenred France a été élu service client de l'année

### Sur la fiche de paie, trois lignes concernées

Les éditeurs de logiciels de paie sont habitués à traiter l'attribution de titres-restaurant sur les bulletins de paie qu'ils émettent. Au point d'en faire des « tutos » sur internet, <u>comme</u> ici

Concrètement, la distribution de titres-restaurant se traduit par l'apparition de deux lignes, en bas du bulletin, juste avant le net à payer:

- Une ligne, facultative, qui détaille le nombre de titres attribués pendant le mois considéré, et qui calcule la participation de l'entreprise (colonne avantages), sans cotisations sociales si celle-ci reste bien dans les limites dues pour une exonération (moins de 5,55 euros; entre 50 et 60% de la valeur faciale)
- Une ligne qui détaille la retenue effectuée sur le net à payer du salarié, correspondant à sa participation au financement du titre.

Quant au net fiscal, il est diminué du montant de la retenue salarié (il ne paiera pas d'IR sur sa part de financement du titre-restaurant).





## Tout connecté!

Nous avons développé une interface entre certains logiciels de paie ou de RH, avec son outil de gestion des commandes clients pour le rechargement des cartes Ticket Restaurant®.

- Dans un sens, cela permet d'exporter des données utiles pour calculer le nombre de « tickets » à commander pour un salarié, en fonction de ses droits acquis (jours de présence). Ceci pour éviter des dépassements d'attribution par rapport à ses droits,
- et donc une requalification éventuelle en avantage en nature assujetti à cotisations par l'URSSAF de ces tickets attribués en excédent
- Dans l'autre sens, cela permet de renseigner directement la ligne correspondant à la retenue à effectuer sur son salaire, en fonction du nombre de « tickets » attribués pour le mois considéré.